



Assemblée générale

Distr. limitée
22 mai 2019
Français
Original : anglais

Comité spécial de l'océan Indien Session de 2019

Projet de rapport

I. Introduction

1. Dans sa résolution [72/21](#), l'Assemblée générale, après avoir pris acte du rapport du Comité spécial de l'océan Indien ([A/72/29](#)), a prié le Président du Comité de poursuivre ses consultations avec les membres du Comité et de lui en rendre compte, par l'intermédiaire du Comité, à sa soixante-quatorzième session.

2. En application de cette résolution, le Comité a tenu sa session officielle (458^e séance) le 31 mai 2019, au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Le Président a également organisé un certain nombre de consultations et réunions au cours de l'année 2019.

3. À la 458^e séance, les délégations ci-après ont fait des déclarations au cours du débat général consacré au point 4 de l'ordre du jour : [à compléter]

4. Le Comité est composé des États suivants :

a) Quarante-trois membres :

Allemagne	Inde
Australie	Iran (République islamique d')
Bangladesh	Iraq
Bulgarie	Italie
Canada	Japon
Chine	Kenya
Djibouti	Libéria
Égypte	Madagascar
Émirats arabes unis	Malaisie
Éthiopie	Maldives
Grèce	Maurice
Fédération de Russie	Mozambique
Indonésie	Norvège



Oman	Singapour
Ouganda	Somalie
Pakistan	Soudan
Panama	Sri Lanka
Pays-Bas	Thaïlande
Pologne	Yémen
République-Unie de Tanzanie	Zambie
Roumanie	Zimbabwe
Seychelles	

b) Observateurs :

Afrique du Sud

Népal

Suède

5. À l'issue des élections organisées afin de pourvoir les sièges vacants, le Bureau du Comité se composait comme suit :

Président :

Amrith Rohan Perera (Sri Lanka)

Vice-Présidents :

Peter Horne (Australie)

Ahmad Shaleh Bawazir (Indonésie)

Carlos Manuel Da Costa (Mozambique)

Rapporteuse :

Lalaina Josie Brigitte Raharimboahangy (Madagascar)

II. Travaux du Comité en 2019

A. Adoption de l'ordre du jour

6. À sa 458^e séance, le Comité a adopté l'ordre du jour paru sous la cote [A/AC.159/L.149](#), qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la session.
2. Élection des membres du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Rapport du Président du Comité présenté en application du paragraphe 3 de la résolution [72/21](#).
5. Adoption du rapport du Comité présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session.
6. Questions diverses.

B. Rapport du Président

7. À sa 458^e séance, le Comité a examiné le point 4 de l'ordre du jour, relatif au rapport présenté par son président en application du paragraphe 3 de la résolution 72/21 de l'Assemblée générale. Le Président a fait la déclaration détaillée ci-après au sujet des consultations qu'il avait menées :

[à compléter]

8. Au cours de la séance, un échange de vues a eu lieu sur un certain nombre de questions concernant les travaux du Comité.

9. Le Comité a réaffirmé qu'à la lumière des nouveaux défis et menaces pesant sur la région, son mandat demeurerait pertinent. Les organisations telles que l'Association des États riverains de l'océan Indien ont été perçues comme particulièrement importantes pour le renforcement de la coopération en matière de sûreté et de sécurité maritimes. Les participants à la réunion ont insisté sur la nécessité, pour les États Membres, de maintenir leur engagement dans le processus de détermination des orientations futures des travaux du Comité, afin que les réalités actuelles et les intérêts convergents des pays de la région soient pris en compte. Le Comité a réaffirmé sa détermination à réaliser les objectifs consistant à instaurer la paix, la sécurité et la stabilité dans la région de l'océan Indien.

10. Le Comité s'est de nouveau déclaré convaincu que la participation de tous les membres permanents du Conseil de sécurité et des principaux usagers maritimes à ses travaux était importante et contribuerait à faire progresser un dialogue bénéfique à tous en vue d'instaurer des conditions de paix, de sécurité et de stabilité dans la région.

C. Recommandations

11. Le Président a été prié de poursuivre ses consultations avec les membres du Comité et d'en rendre compte à l'Assemblée générale, à sa soixante-seizième session, par l'intermédiaire du Comité.

D. Adoption du rapport du Comité

12. À la 458^e séance, la Rapporteuse a présenté le projet de rapport du Comité.

13. À la même séance, le Président a informé les membres du Comité qu'il entendait tenir des consultations sur le texte du projet de résolution qui serait présenté à l'Assemblée générale, à sa soixante-quatorzième session.

14. Également à la même séance, le Comité a adopté son rapport.